

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

02/10/2025

Date d'affichage

02/10/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. CORNUAU Albert, M. GABARD Alain, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique, Mme MOUSSET Marie-Thérèse

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CORNUAU Albert

Numéro interne de l'acte : D04_10_2025

Objet : D04_10_2025 - EHPAD : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il y a lieu de délibérer sur la durée d'amortissements des travaux de réhabilitation et de mises aux normes de l'EHPAD ainsi que la durée d'amortissements des subventions de ces travaux.

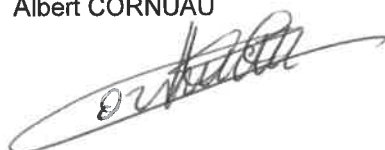
Considérant que les emprunts réalisés pour ces travaux sont sur une durée de 30 ans, Monsieur le Président propose la même durée de 30 ans pour l'amortissement des travaux et des subventions.

Vu la date de réception définitive des travaux au 10 juillet 2025, Monsieur le Président propose de commencer à amortir en 2025 conformément à la règle du prorata temporis (arrêté du 27 décembre 2023 relatif à l'instruction M22).

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, la proposition de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SEVREMONT

Le Président, Jean-Louis ROY

